

**34^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DE LA
PROVINCE DU LABOURD
26, 27 et 28 MARS 2010**

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER



Organisateur : ASA COTE BASQUE affiliée à la FFSA

PROGRAMME DU RALLYE

08 mars 2010	minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
22 mars 2010	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
25 mars 2010	9H30	Disponibilité des carnets d'itinéraire
26 mars 2010	17H00 / 20H00	Vérifications administratives au LAC DE ST PEE SUR NIVELLE. Vérifications techniques au parking du château St PEE SUR NIVELLE.
26 mars 2010	20H15	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BERGARRA à SOURAIDE
26 mars 2010	20H45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé.
27 Mars 2010	7H30	Briefing concurrents au parking du château St PEE
27 mars 2010	8H00	Départ du rallye, sortie parc fermé
27 mars 2010	11H15	Publication des résultats de la 1 ^{er} étape de la section 1. Publication des heures et ordres de départ étape 2ème section 2 au parc fermé et au PC
27 mars 2010	11H20	Départ étape 2 section 2, sortie parc fermé parking du château St PEE SUR NIVELLE
27 mars 2010	20H15	Arrivée 2 ^e étape entrée parc fermé
28 mars 2010	20H30	Affichage des résultats de la 2ème étape après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au panneau d'affichage entrée parc fermé ESPELETTE et PC.
28 mars 2010	08h30	Départ 3 ^e étape, sortie parc fermé
28 mars 2010	17h05	Arrivée 3 ^e étape, entrée parc fermé
28 mars 2010	18H30	Affichage des résultats du rallye après l'entrée en parc du dernier concurrent au parc fermée d'ESPELETTE.
28 mars 2010	19H00	Remise des prix à la salle du foirail ESPELETTE.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L' ASA CÔTE BASQUE organise les 26, 27 et 28 Mars 2010, en qualité d'organisateur administrateur, avec le concours des villes de Saint Pée/Nivelle, Souraïde, Ahetze , Espelette, Arcangues, Sare le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

RALLYE TOUT TERRAIN DE LA PROVINCE DU LABOURD

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA, permis d'organiser : N° en date du Comité d'organisation: Président J.M. ETCHEVERRIA / Vice Président P. GALAN / Secrétaire C. ALONSO Trésorier : H. CASSIN; membres : P. DUBOIS, B. ALONSO, Y. LACOME, Y. LABARTHE, J.M LASSAGUA, R. CHEVALIER, L. QUINZACQ Secrétariat de Rallye pendant l'épreuve :

Article 1.1P : OFFICIELS

Observateur	M. LUCAS Gilbert
Président de collège	M. LABEYRIE Jean Claude
Commissaires sportifs	M. BOURDET Gérard M.VIGNERTE Jean Pierre M. PAINVIN Dominique M. SOULAS collette M. DESCLAUX Luc M. LARUE Claude Mme. LARUE Annick M. MONIER Sylvain Mme. MONIER Sylvie
Directeur de course	M. DO VALE Joël
Directeur de course adjoint	M.BEGARIE Jean
Commissaires techniques	M.LARQUEY Serge M.FANGOUSE Michel M.BATARD Patrick M.PRETOT Jean Michel
Chronométrateur responsable	M.SAINT-JEAN Jean marie
Chargé des relations concurrents	M.BALUTO Alain M.GUERITEAU Patrick Mlle. DABADIE Christine
Chargé relation presse	M. CASSIN Henri
Speaker	M. LEMARIE Daniel
Médecin chef	M.XIMENEZ Arnaud

Article 1.2P: ELIGIBILITE :

Le 34ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Trophée des Copilotes,
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

Article 1.3p : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications administrative qui auront lieu le 26 Mars 2010 au restaurant AINTZIRA au lac de ST PE SUR NIVELLE et les vérifications techniques au parking du château à St PEE/NIVELLE de 16h00 à 20h00.

NOTE IMPORTANTE

LE DECHARGEMENT DES VEHICULES DE COURSES AURONT LIEU OBLIGATOIREMENT AU PARKING REMORQUE AU LAC DE ST PEE SUR NIVELLE.

LE CHARGEMENT DES VEHICULES DE COURSES APRES LE PARC FERME FINAL SE FERA OBLIGATOIREMENT AU PARKING DU CAHATEAU (ZONE ASSISTANCE).

LE NON RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE REPONSABILITE.

Les vérifications finale seront effectuées : Garage AYLIES, Av d'Espagne - 64600 ANGLET
Taux de main d'œuvre : 50,00 € / TTC

Article 2 P : ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

Article 3 P : CONCURRENTS et PILOTE

Article 3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Article 3.1.5p :

Tout concurrent qui désire participer au 34ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 22 Mars 2010 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE

11 chemin de l'ermite - 64600 ANGLET

TEL & FAX 05 59 74 18 34

Article 3.1.10P

Le nombre des engagés est fixé à : 90 voitures

Article 3.1.11P

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 445 euros
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 890 euros
- Pour les licencié de l'ASA Côte basque : 365 euros

Article 3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Article 3.3P : ORDRE DE DEPART (conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain)

3.3.1 P Pour la première étape les ordres de départs seront donnés dans l'ordre suivant

- T2 et T1B - trophée 4X4
- T1A championnat de France
- T1A5 et 6 challenge 2roues motrices

Le premier concurrent de chaque groupe bénéficiera d'un écart de 5 min maximum. L'ordre de départ de chaque groupe sera donné par le classement du rallye du championnat de France précédant.

Pour la deuxième étape et section suivante, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants:

- T2 et T1B confondus
- T1A et T1A5/A6 confondus

Article 3.3.2P Attribution des numéros (conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain)

Chaque année, des numéros seront attribués aux 20 premiers pilotes classés aux :

- Championnat de France
- Trophée et Challenge Tout Terrain de l'année précédente.

Ils seront attribués comme suit :

- 1 à 99..... T1A- Championnat de France
- 101 à 199 T1 A5- Challenge Rallye 2 roues motrices
- 201 à 299..... T2 et T1B- Trophée Rallye 4x4

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS (conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA)

Article 4.4P Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.

Samedi 27 mars, toute la journée, parc d'assistance à St PEE SUR NIVELLE sur le site de KANTIA

Le dimanche parking empierré du Foirail à ESPELETTE.

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistances seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE et LES PARCS DE TOUTES TRACES DE BOUES et AUTRES, laissées après chaque intervention sur les

voitures de compétition. **UN SEUL véhicule d'assistance, par voitures de compétitions, sera autorisé dans les parcs d'assistances.**

Article 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. **Cette publicité est placée obligatoirement sous les numéros de course.**

Un commissaire sportif sera chargé de la vérification de l'application de ces publicités.

Article 6P : SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6. 1P : DESCRIPTION :

Le 34ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd représente un parcours total de 260,700 Km, dont 177 ,650 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 5 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 98,800 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-6 BOIS DE ST PEE	9,200 KMS
ES 2-4 UZKAIN	6,000 KMS
ES 5-7 XIPA BESONGO	9,400 KMS
ES 8-11-14 ZIBURUKO	7,200 KMS
ES 9-12 PIERROTENIA	5,200 KMS
ES 10-13 BIPERA	3,700 KMS

Article 6. 2P : RECONNAISSANCES

(Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain).

IL est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes Tout Terrain. Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 25 Mars 2010 9h30 à 18h00.
- Vendredi 26 Mars 2010 9h30 à 18h00.

6.2.2P

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées. Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué à l'ouverture des reconnaissances à l'hôtel BERGARA à SOURAÏDE. Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toute les reconnaissance, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur le ES.

Tous engins roulant, hors tracé, du rallye (fougerais, bois, plantation) seront passible de procès verbal.

Article 7 P : DEROULEMENT DU RALLYE (conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain)

7.1.8 P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Article 7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

Article 7.2.11 P Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires ou juges de faits : chasubles et badge indiquant la fonction

7.5.1 P

Les concurrents sont tenus de respecter le tracé des spéciales. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé. En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1ère infraction : 30 secondes

2ème infraction : exclusion + 200 euros

Article 8 P : PENALITES, RECLAMATIONS, APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 9 P : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 10 P : PRIX et COUPES

Prix en espèces : 8430 euros

Les classes ne seront attribuées qu'aux T1A1 , T1A2 , T1 A3

Coupes : Chaque récipiendaire se verra remettre une coupe.

Une équipe de commissaires se ra également récompensée par une coupe.

Remise des prix se déroulera le Dimanche 28 Mars 2010, à partir de 18h00 à la salle du Foirail à ESPELETTE.